

RA-

CIS-

ME

UNE RÉALITÉ IMMERSIVE



Rédaction : Planning familial Infor-Femmes Liège
Graphisme : Zeynep Özer
Éditeur responsable : Planning familial Infor-Femmes Liège
Rue des Franchimontois, 4 b – 4000 Liège

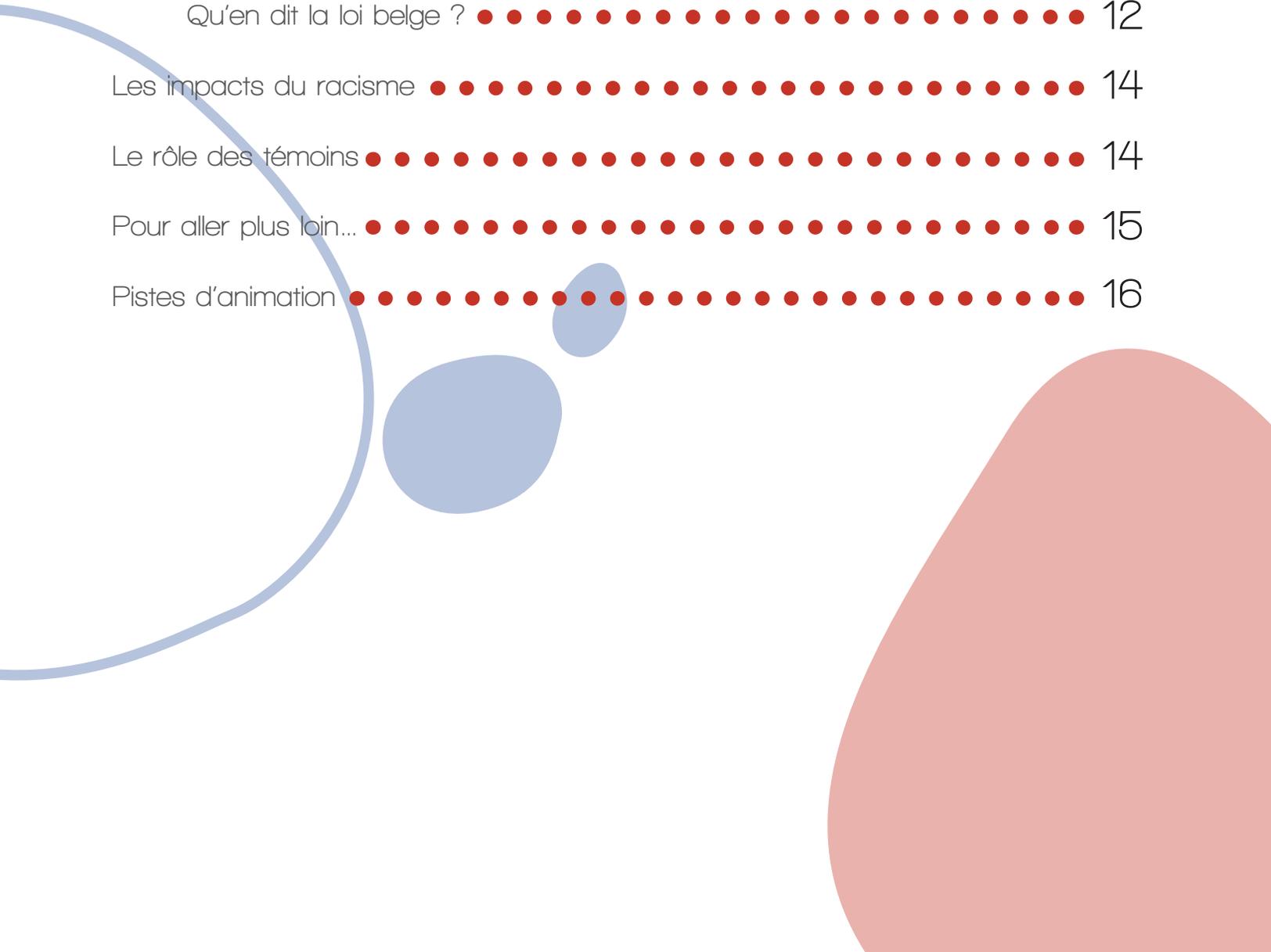
Mentions légales : ISBN 978-2-9602176-3-6
Année de publication : 2021

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Sommaire

Genèse du projet :	4
Posture et Objectifs :	5
Objectifs :	6
Selon quelles étapes se forme une discrimination ?	7
Le Racisme, c'est quoi ?	10
Le racisme en chiffres	11
Qu'en dit la loi belge ?	12
Les impacts du racisme	14
Le rôle des témoins	14
Pour aller plus loin...	15
Pistes d'animation	16



Genèse du projet

Ce projet s'inscrit dans l'approche globale de lutte contre toutes les formes de discrimination qu'Infor-Femmes mène depuis de nombreuses années.

En 2017, grâce au projet Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité (PCI), nous avons réalisé avec les jeunes de la maison des jeunes La Bicoque des vidéos sur la notion de stéréotypes dans une perspective globale, considérant les dimensions de genre, ethniques, culturelles et religieuses. Ces vidéos nous ont permis de récolter de nombreux témoignages de situation de discrimination dont les jeunes étaient victimes.

En 2019, lors de notre exposition «Figures Imposées»¹ (sur la représentation des femmes à travers différentes sphères), nous avons collaboré avec quatre étudiantes de l'IHECS et diffusé leur projet de réalité virtuelle au sein de notre exposition (Projet Alter Egales 2019). Ces vidéos nous ont permis d'avoir une première approche de la réalité virtuelle, d'évaluer en direct l'impact du dispositif sur les jeunes et d'étudier les poursuites possibles que nous souhaitons donner à ce type de média.

Par la suite, l'équipe du planning familial Infor-Femmes Liège et la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial ont choisi de travailler sur une réalité qui concerne directement un très grand nombre d'entre nous : le harcèlement sexiste dans l'espace public. Pour ce faire, nous avons réalisé des capsules vidéo de réalité virtuelle.

Face à l'avancement positif de ce projet et des synergies mises en place, nous avons décidé de poursuivre cette démarche. En effet, nous avons décidé de travailler sur les discriminations basées sur l'appartenance, les opinions, l'origine réelle ou supposée des personnes. Ces discriminations peuvent revêtir différentes formes, des plus subtiles aux plus violentes. Elles sont quelques fois visibles et décriées mais peuvent également être communément acceptées.

Il nous semblait pertinent d'utiliser cette technologie pour sensibiliser les utilisateur·rice·s en les plongeant dans une expérience immersive. La vidéo se déroule dans une école et place quelques minutes les spectateur·rice·s dans la peau d'une personne victime de racisme.

Pour préparer et accompagner cette expérience, nous vous proposons ici un petit guide à destination des animateur·rice·s.

¹ <https://www.inforfemmesliege.be/expositionfiguresimposees/>



Posture et Objectifs

Parler de racisme est un enjeu de taille pour notre société. Bien qu'il y ait une crispation autour de ce terme et qu'il soit puni par la loi mais aussi moralement, nous observons qu'il est bel et bien toujours d'actualité.

En effet, le racisme perdure mais ses formes et/ou le vocabulaire qu'il utilise sont plus changeants, plus souples. L'extrême-droite, tout en gardant le fond de son idéologie n'utilise plus les mêmes éléments de langage. En outre, le racisme n'est pas que le fait de celle-ci. Nous pouvons effectivement remarquer que l'histoire coloniale, l'héritage qu'elle a laissée et l'esclavagisme ont construit nos sociétés actuelles sur base d'un racisme systémique.

Notre posture se veut intersectionnelle. Le but de cet outil, est de mettre en lumière les discriminations cumulées vécues par les personnes multi-minorisées afin de les éradiquer.

Notre société est profondément patriarcale et systématiquement raciste. Le racisme n'est pas le fait d'un individu, il n'est pas un acte isolé mais le résultat de la manière dont notre société est construite. Les actes de haine et/ou de discrimination sont le reflet de l'ordre structurel de certaines institutions (qui engendre des inégalités entre les groupes).

Dans la Province de Liège, malgré une politique historique d'ouverture, d'accueil et une réelle mixité, les discriminations ne cessent de se multiplier. Cette multiplication des situations de discrimination est confirmée dans les rapports officiels du MRAX ².

Ces discours de haine ont des répercussions que l'on peut directement ressentir en animation : « si je te donne un bol de riz, ça te motivera un peu plus à parler », « est-ce que quand tu termineras les secondaires, tu seras femme au foyer et voilée ? », « moi, impossible de sortir avec un Noir », ... Face à la banalisation de ces discours, nous relevons l'importance de travailler sur les idées reçues au plus proche des adolescent·e·s.

« Pire que le bruit des bottes, le silence des pantoufles » écrivait Max Frisch. Face à ces constats, nous pensons qu'il est de notre devoir de former la jeunesse pour renforcer leur esprit critique, leur pouvoir d'action et leur pensée citoyenne.



² MRAX : asbl qui lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Objectifs

- Apporter des connaissances précises sur ce qu'est le racisme.
- Visibiliser les différentes formes de discrimination en lien avec l'appartenance, les opinions, les origines réelles ou supposées des individus.
- Expérimenter en sécurité, de manière encadrée une situation de discrimination.
- Permettre aux jeunes d'analyser et de critiquer leurs propres stéréotypes ainsi que ceux véhiculés par notre société.
- Faire naître un débat sur l'expérience de discrimination : où, quand, comment, sous quelle forme ?
- Permettre aux jeunes d'être acteur·rice·s de changement en les questionnant sur leur rôle de citoyen·ne face à ce type de situation.
- Développer l'empathie au travers d'un objet ludique.
- Dénoncer l'origine des discriminations provenant du racisme : colonialisme, nationalisme, populisme, régime des frontières.

Vidéo en réalité virtuelle : <http://www.inforfemmesliege.be/videos-racisme/>

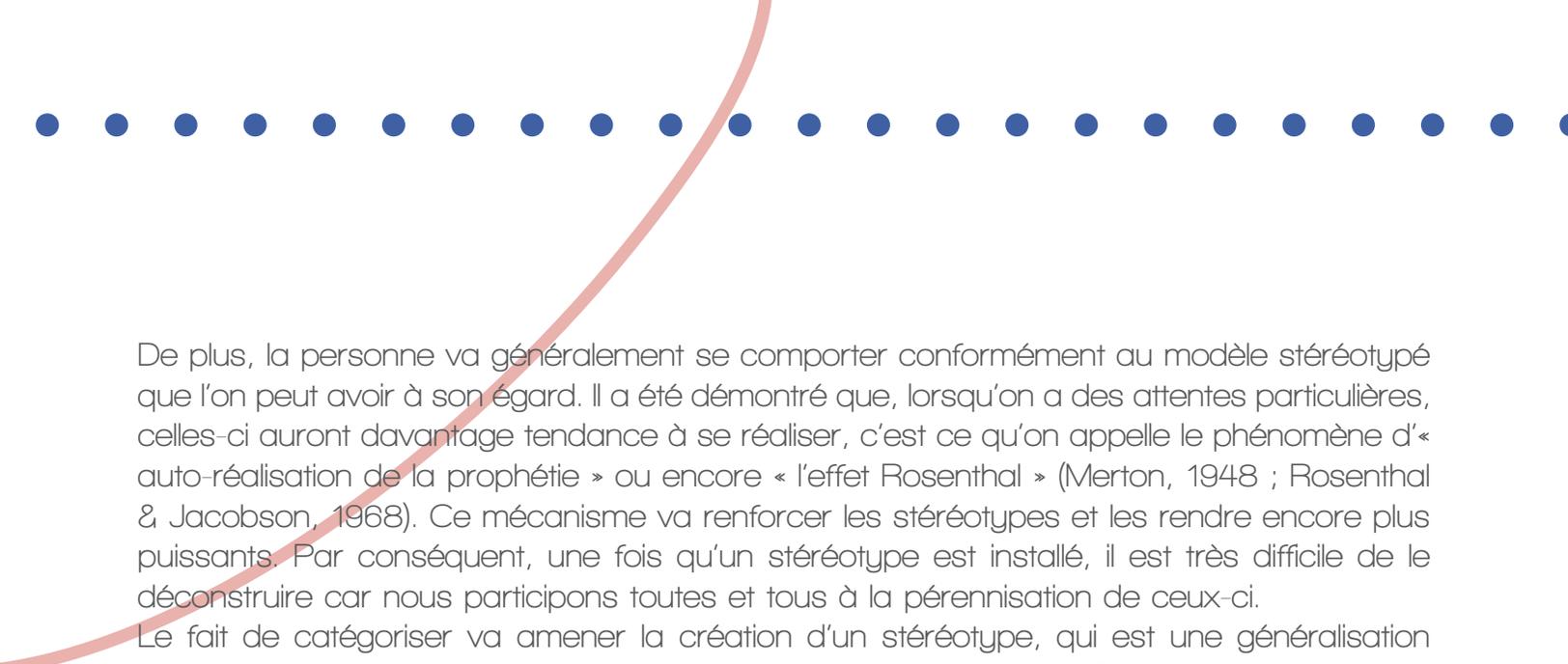
Selon quelles étapes se forme une discrimination ?

CATÉGORISATION > STÉRÉOTYPE > PRÉJUGÉ > DISCRIMINATION

La première étape est celle qui consiste à catégoriser les individus, autrement dit à les placer dans des « cases » distinctes, bien rangées, figées et ce, sur base d'un jugement de cohérence.

« Les individus sont donc placés dans des tiroirs que réserve notre cerveau au classement du genre humain. Remarquons que la catégorisation est essentielle à l'individu s'il veut pouvoir s'adapter à son environnement. Par exemple, si la couleur de la lumière émise par un feu de signalisation n'est pas classée dans la catégorie « rouge », la vie du conducteur automobile risque d'être éphémère. La catégorisation met donc de l'ordre dans l'information qui environne tout en permettant d'orienter : si la couleur du feu est identifiée correctement, il est possible de faire appel à nos connaissances sur les comportements à adopter face à des feux de cette couleur. C'est grâce à cela que nous faisons une utilisation économique de notre cerveau en utilisant les informations que nous avons préalablement stockées » (Assaad Elia Azzi et Olivier Klein, Psychologie sociale et relation, DUNOD).

« Ces clichés apparaissent généralement comme une évidence, et non comme une croyance, pour l'ensemble de la population. Ce qui est compréhensible car la réalité semble souvent confirmer la validité de ces stéréotypes » (Desert, Croizet & Leyens, 2002). Si l'on prend l'exemple de stéréotypes liés au genre, le stéréotype « les filles sont nulles en math » est renforcé par le fait qu'il y a peu de femmes au sein des filières scientifiques. Lorsque la personne ne concorde pas au stéréotype, des stratégies vont se mettre en place afin de, malgré tout, le conserver. « On peut, par exemple, nier la réalité, interpréter la situation pour qu'elle s'ajuste au stéréotype ou créer d'autres sous-catégories afin de justifier le fait qu'il n'y a pas adéquation entre la personne et le stéréotype » (Dascarries & Mathieu, 2010). Ainsi, si une fille souhaite jouer au foot, on pourra le justifier par le simple fait que c'est « un garçon manqué ».



De plus, la personne va généralement se comporter conformément au modèle stéréotypé que l'on peut avoir à son égard. Il a été démontré que, lorsqu'on a des attentes particulières, celles-ci auront davantage tendance à se réaliser, c'est ce qu'on appelle le phénomène d'« auto-réalisation de la prophétie » ou encore « l'effet Rosenthal » (Merton, 1948 ; Rosenthal & Jacobson, 1968). Ce mécanisme va renforcer les stéréotypes et les rendre encore plus puissants. Par conséquent, une fois qu'un stéréotype est installé, il est très difficile de le déconstruire car nous participons toutes et tous à la pérennisation de ceux-ci.

Le fait de catégoriser va amener la création d'un stéréotype, qui est une généralisation des croyances concernant un individu/un groupe de personnes. S'ensuit la formation de préjugés.

Ceux-ci impliquent davantage l'aspect émotionnel, ils font référence aux sentiments, aux jugements de valeur utilisés pour définir une personne ou un groupe de personnes.

En psychologie sociale, ils sont habituellement définis comme des attitudes négatives ou défavorables à l'encontre de certains individus en raison de leur appartenance à un groupe (Brown, 1995).

Les préjugés les plus connus sont le sexisme, le racisme, le validisme et l'âgisme. Les stéréotypes et préjugés sont loin d'être sans conséquences pour les personnes qui en sont la cible. En effet, des études ont mis en avant les effets délétères de ces mécanismes dans les différents domaines de la vie, que ce soit dans la sphère privée, publique ou professionnelle. Une conséquence directe de ces représentations et émotions ressenties envers les personnes issues d'un groupe social est la discrimination.

La discrimination, ce mot est utilisé couramment dans notre vocabulaire mais que signifie-il? Discriminer signifie distinguer. En droit, cela signifie qu'une personne ou un groupe de personnes est traité de manière moins favorable qu'une autre dans un contexte identique et que cette différence ne se justifie pas. Nous pouvons définir la discrimination comme le fait Unia ³, c'est-à-dire comme « le traitement injuste ou inégal d'une personne sur base de caractéristiques personnelles. La législation anti-discrimination condamne tant la discrimination que le harcèlement, le discours de haine ou les délits de haine envers une personne ou un groupe de personnes ».



³Unia : service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances.



Selon Unia, il existe plusieurs critères dits « protégés » par la législation anti-discrimination. Ils sont au nombre de dix-neuf ⁴ :

- o les cinq critères dits « raciaux » : la prétendue race, la couleur de peau, la nationalité, l'ascendance et l'origine nationale ou ethnique,
- o les convictions philosophiques ou religieuses,
- o l'orientation sexuelle,
- o le handicap,
- o l'âge,
- o la fortune (autrement dit les ressources financières),
- o l'état civil,
- o les convictions politiques,
- o les convictions syndicales,
- o l'état de santé,
- o les caractéristiques physiques ou génétiques,
- o la naissance,
- o l'origine sociale,
- o la composition de ménage.

Cela signifie que toute discrimination basée sur un de ces critères est interdite et punissable.

À ce jour, il n'existe aucun organisme pour traiter les discriminations basées sur la langue. Quant aux discriminations liées au sexe, c'est l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes qui est compétent.

Discriminer quelqu'un revient à lui porter un préjudice. Il existe de la discrimination directe qui consiste, par exemple, à ne pas donner l'accès à un travail à une personne homosexuelle, et de la discrimination indirecte qui consiste, par exemple, à refuser l'entrée d'un magasin à une personne malvoyante avec son chien d'assistance, les animaux n'étant pas admis. Ce genre de discrimination est un des impacts liés aux stéréotypes.



⁴<https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/criteres-de-discrimination>

Le Racisme, c'est quoi ?

Selon Unia, le racisme est : « une attitude d'hostilité ou de mépris systématique à l'égard de certaines personnes ou groupes de personnes sur base de leur nationalité, leur couleur de peau, leur ascendance, leur origine nationale ou leur origine ethnique ».

Le racisme se manifeste de différentes manières, par :

- o des actes,
- o des paroles,
- o des écrits,
- o des comportements discriminatoires.

Chacune de ces formes d'expression du racisme est punissable par la loi.

Nous pourrions croire qu'il n'y a pas autant de racisme que par le passé mais cette idée est erronée. En effet, le racisme est bel et bien une réalité en Belgique et il ne cesse d'augmenter.

Si la majorité de ces actes relève d'une xénophobie globale, les personnes d'origine africaine et celles de confession musulmane représentent des groupes particulièrement visés.

Le racisme perdure sous diverses formes et s'exprime dans tous les secteurs de la société ; logement, travail, réseaux sociaux, espace public, ...

Le racisme étant puni par la loi (mais aussi moralement), les individus s'arrangent pour que leur discours ne soit pas repris comme tel.

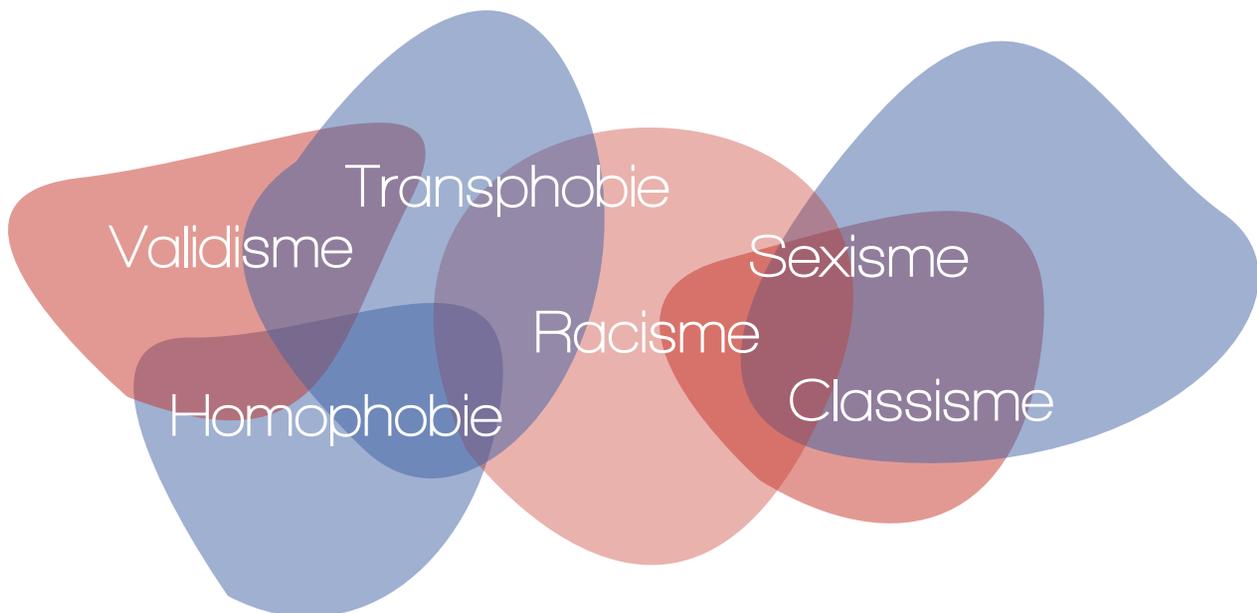
Le terme de race n'est plus employé par les tenants d'une idéologie raciste bien qu'ils y adhèrent. Ils croient en l'existence des races, c'est-à-dire en une hiérarchie naturelle entre des groupes humains dont le phénotype, la religion ou la culture diffèrent.

Pourtant la reconnaissance scientifique de l'inexistence des races n'a pas mis fin au racisme. Aujourd'hui, on parle de racialisation : la société met des individus dans des catégories appelées « race » et les discrimine sur cette base.

La race continue donc de jouer sur la manière dont les catégories sont formulées et les inégalités produites, même chez des individus ou dans des sociétés qui pensent avoir rompu avec le racisme.

En outre, ce n'est pas le fait d'un individu ou d'un parti politique, le racisme est structurel. Il justifie et maintient les inégalités sociales, en lien avec toutes une série d'autres discriminations, qui se renforcent les unes et les autres. L'intersectionnalité nous permet d'analyser ce mécanisme.

Exemples de discriminations systémiques :



L'environnement qui nous entoure est pensé et construit par et pour la majorité, à savoir les hommes blancs hétérosexuels cisgenres et valides.

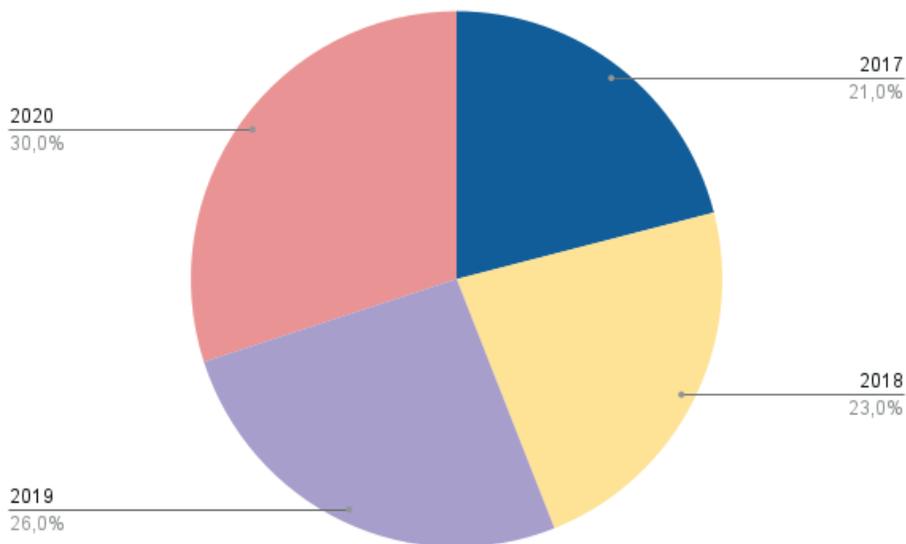
Les fondations de notre société telles que nous la connaissons sont empreintes de racisme, sexisme, validisme,...

Le racisme en chiffres

Selon les chiffres sortis dans la presse, le MRAX note une augmentation des plaintes pour incitation à la haine. Elles étaient au nombre de 400 pour 2019, contre 318 en 2018. En 2020, elles étaient en nette augmentation.

D'après Unia, l'augmentation est de 55% en cinq ans.

Au total, Unia a traité 951 dossiers de racisme (sur les 8478 signalements) en 2019 pour 956 dossiers (sur les 9466 signalements dont 3684 concernant des comportements discriminatoires liés aux critères raciaux) en 2020. C'est de loin le critère pour lequel cet organisme reçoit le plus de signalements.



Ces chiffres ne sont que le reflet de l'ampleur du problème et de ce que les victimes vivent, mais ils nous donnent une indication sur ce qu'il se passe quotidiennement dans notre société et lèvent le rideau sur de réelles tensions.

Qu'en dit la loi belge ?

La loi contre le racisme du 30 juillet 1981

Cette loi énonce que : « [...] la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. [...] La présente loi exécute les obligations imposées à la Belgique par la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965. [...] un cadre général pour lutter contre la discrimination fondée sur la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. »

Qu'est-ce que cela implique dans les faits ?

Au niveau des dispositions pénales, cela implique que : « [...] la discrimination s'entend de toute forme de discrimination directe intentionnelle, de discrimination indirecte intentionnelle, d'injonction de discriminer ou de harcèlement, fondée sur un critère protégé⁵.

D'après Unia, on parle de discrimination directe intentionnelle quand : « [...] une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre en raison d'une caractéristique qui est protégée par la loi. C'est par exemple le cas si votre candidature à un emploi est refusée en raison de votre couleur de peau⁶. »

Tandis qu'une discrimination indirecte intentionnelle est décrite comme : « [...] une mesure à première vue neutre entraîne malgré tout des effets discriminatoires. On parle alors de discrimination indirecte⁷. » Exemple : si le règlement de la piscine interdit les burkinis, cela signifie que certaines femmes voilées ne pourront pas avoir accès à l'infrastructure.

^{5,6,7} <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>

L'injonction à discriminer est également interdite, cela veut dire « obliger quelqu'un à discriminer ». Par exemple : Dans une agence immobilière, on interdit aux employé·e·s de vendre ou de louer à des personnes d'origine étrangère.

Le harcèlement discriminatoire quant à lui est décrit comme un ensemble de comportements répétés et indésirables qui portent atteinte, préjudice à la dignité d'une personne et engendre un environnement hostile, dégradant, humiliant.

Par exemple : Recevoir des remarques à répétition, dans le cadre de son travail, qui font mention de l'origine prétendue, la couleur de peau, ...

En termes de sanction qu'est-ce que cela signifie ?

La loi du 30 juillet 1981 prévoit que : « Est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cinquante euros à mille euros, ou de l'une de ces peines seulement. »⁸

Quiconque :

- o incite à la discrimination à l'égard d'une personne, en raison de l'un des critères protégés ;
- o incite à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, en raison de l'un des critères protégés ;
- o incite à la discrimination ou à la ségrégation à l'égard d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres, en raison de l'un des critères protégés ;
- o incite à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres, en raison de l'un des critères protégés ;
- o nie, minimise grossièrement, cherche à justifier ou approuve des faits correspondant à un crime de génocide, à un crime contre l'humanité ou à un crime de guerre, établis comme tels par une décision définitive rendue par une juridiction internationale, sachant ou devant savoir que ce comportement risque d'exposer soit une personne, soit un groupe, une communauté ou leurs membres, à la discrimination, à la haine ou à la violence, en raison de l'un des critères protégés ou de la religion, au sens de l'article 1er de la décision-cadre du Conseil de l'Union européenne du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal ;
- o diffuse des idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale ;
- o fait partie d'un groupement ou d'une association qui, de manière manifeste et répétée, prône la discrimination ou la ségrégation fondée sur l'un des critères protégés ;
- o tout dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publique qui, dans l'exercice de ses fonctions, commet une discrimination à l'égard d'une personne en raison de l'un des critères protégés.

⁸[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&la=F&cn=1981073035&table_name=loi&&caller=list&F&from-tab=loi&tri=dd+AS+RANK&rech=1&numero=1&sql=\(text+contains+\(%27%27\)\)#LNK0012](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&la=F&cn=1981073035&table_name=loi&&caller=list&F&from-tab=loi&tri=dd+AS+RANK&rech=1&numero=1&sql=(text+contains+(%27%27))#LNK0012)

Les impacts du racisme

Le racisme a des conséquences sur la santé mentale et physique des personnes victimes.

Nous pouvons noter, par exemple, :

- o Le syndrome méditerranéen, stéréotype qui entraîne le personnel soignant à croire que les personnes racisées ont tendance à exagérer leurs symptômes et leur douleur. Il a pour conséquence un système de soin de santé moins performant pour ces personnes.
- o Le traumatisme racial, vécu non seulement par les personnes qui ont subi des micro-agressions et agressions racistes, mais aussi par des personnes concernées et témoins via les réseaux sociaux, les médias, les histoires familiales, etc.
- o La charge mentale liée à l'impression de devoir être irréprochable,
- o L'anxiété, la dépression, l'hypervigilance, ...

Le rôle des témoins

Ce n'est pas seulement en intervenant auprès des victimes, pour les soutenir, les renforcer ou auprès des agresseur·euse·s pour les punir ou les raisonner que l'on fera cesser les discriminations. La gravité des propos tenus, des actes portés est trop souvent minimisée et banalisée. Or, en agissant, les témoins peuvent contribuer à briser l'isolement des victimes, les mettre en sécurité et faire cesser ces situations. Ils·elles montrent ainsi que la discrimination n'est plus acceptable dans notre société et qu'il est de la responsabilité de chacun·e d'y mettre fin.

Intervenir pendant :

- o vous adresser directement à l'agresseur·euse afin qu'il·elle arrête et s'en aille ;
- o rappeler à l'agresseur·euse que discriminer des personnes ou groupes de personnes sur base de leur nationalité, leur couleur de peau, leur ascendance, leur origine nationale ou leur origine ethnique est punissable par la loi ;
- o mobiliser d'autres témoins pour intervenir ensemble ;
- o vous interposer physiquement (ou simplement en étant présent·e...) ;
- o enregistrer de manière sonore et/ou vidéo la scène afin de pouvoir fournir des preuves, si nécessaire, ultérieurement ;
- o appeler des secours (contrôleur·euse de train, police, serveur·euse dans un bar, service de sécurité, etc.).

Souvent, quand un-e témoin agit, cela incite les autres à se mobiliser. Le plus difficile, c'est de faire le premier pas !

L'urgence, lorsqu'on intervient, c'est de penser à sa propre sécurité et à celle de la victime, ce n'est pas d'éduquer !

Après...

Si vous êtes directement témoin d'une situation de racisme ou si on vous en raconte une, vous pouvez par exemple :

- o écouter la victime si elle a besoin de parler, la croire et ne pas la juger ;
- o reconnaître le courage que cela demande de parler ;
- o la déculpabiliser en lui signifiant que rien ne justifie une agression ;
- o partager, à deux ou en groupe, des moments pour écouter les différents vécus et trouver des solutions ou des stratégies d'entraide et de changement;
- o rappeler que les discriminations racistes sont punissables par la loi;
- o informer qu'il est possible de déposer une plainte ;
- o proposer votre témoignage à la police si la personne choisit de porter plainte ;
- o en parler sur les réseaux sociaux pour rendre visibles et dénoncer ces situations - si vous avez en votre possession des enregistrements (sonore et/ou vidéo), ne les diffusez pas sur les réseaux sociaux sans l'accord explicite de la victime car cela pourrait lui faire revivre la scène et réveiller en elle un souvenir traumatisant ;
- o orienter la personne victime de racisme vers des services compétents à même de l'accompagner ;
- o Déposer un signalement en tant que témoin à Unia.

ET AUSSI EN AMONT !

Dès le plus jeune âge, les enfants peuvent être informé-e-s sur ce qu'est le racisme et sur les différents moyens d'agir lorsqu'on en est témoin. Prendre conscience très tôt des conséquences engendrées par la discrimination raciste au niveau individuel et collectif, et apprendre différentes manières d'agir lorsqu'on repère une situation de racisme, peut favoriser plus tard l'intervention des témoins pour venir en aide à une victime, stopper un-e personne ou encore dénoncer ce phénomène.

La fiche « rôle des témoins » est inspirée de celle réalisée dans le cadre du guide pédagogique « Harcèlement : une réalité immersive » par la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial.

Pour aller plus loin...

Le site d'Unia reste une référence quant aux critères discriminatoires, aux notions théoriques en lien mais aussi pour retrouver des chiffres tels que les statistiques annuelles, la législation en vigueur, la prévention... Ou encore pour signaler un comportement discriminatoire.

Site internet : <https://www.unia.be/fr>

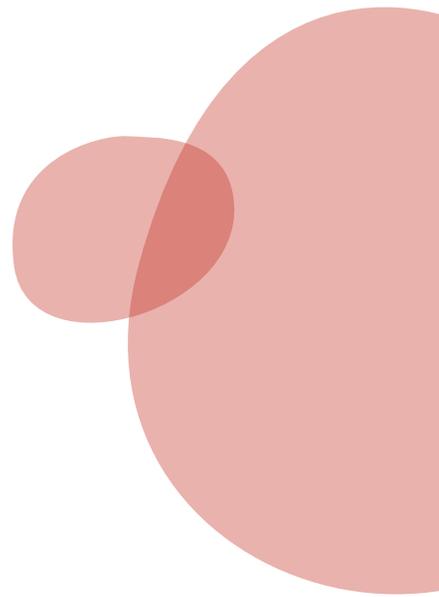
PISTES D'ANIMATION

1

ET SI LA DISCRIMINATION N'ÉTAIT PLUS ?

Après avoir visionné la vidéo et/ou avoir été mis en situation de victime grâce au casque de réalité virtuelle, Demander au groupe comment, dans un monde idéal, nous pourrions mettre fin au racisme mais aussi à toute forme de discrimination.

Imaginer une société où la discrimination n'aurait pas sa place. Que faudrait-il faire ? Quels moyens devrions-nous mettre en place ?

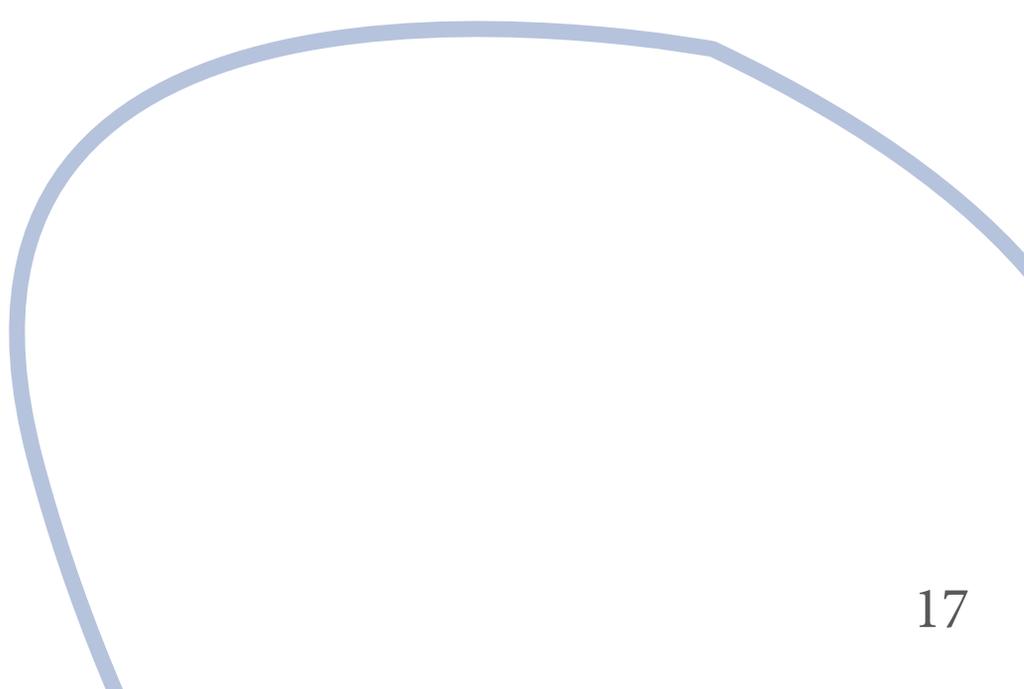


2



CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE RACISME

Faire des sous-groupes et donner comme consigne de réaliser une campagne publicitaire de lutte contre le racisme et les discriminations.



3

ET TOI DANS TOUT ÇA ?

- Matériel : Vidéo de réalité virtuelle
- Temps : de 20 minutes à 2 heures

• Après l'immersion proposée aux participant-e-s, grâce à la technologie de réalité virtuelle, nous vous proposons de les interroger sur la thématique du racisme grâce à ce débriefing quatre niveaux qui peut être réalisé seul-e et/ou en groupe.

• Ces quatre interrogations permettent de questionner les pensées, les émotions, les comportements et de réfléchir à des pistes d'action pour lutter contre ce phénomène encore trop répandu.

• 1 • L'émotionnel : questionnement des émotions

- - Qu'avez-vous ressenti avant, pendant, après cette expérience ?
- - Suite à cette immersion, quelles sont les émotions ressenties ? Comment les gérez-vous ?

• 2 • Le cognitif : questionner les pensées

- - Que pensez-vous de cette vidéo et à quoi servent-elles ?
- - Cette vidéo fait-elle écho à des situations que vous avez pu observer ?

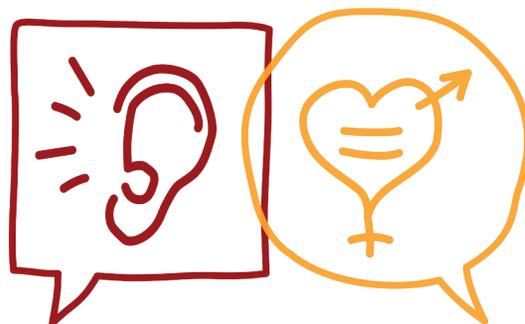
• 3 • Le comportemental : questionner les comportements

- - Avez-vous déjà eu l'occasion, dans la vie quotidienne, d'observer des situations de racisme/ de discrimination ?
- - Face à ces situations, comment avez-vous réagi ? Quelles postures avez-vous adoptées ?

• 4 • L'action : les pistes d'action

- - Qu'allez-vous retenir de cette expérience ?
- - Que pensez-vous mettre concrètement en place dans la lutte contre le racisme/ les discriminations ?

Fiche réalisée par la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial.



INFOR FEMMES LIEGE **PLANNING FAMILIAL**

Le Centre de planning familial Infor-Femmes Liège est un service de prévention, d'accueil et d'accompagnement pour toutes les questions liées à la vie relationnelle, affective et sexuelle, ouvert à toutes et tous sans distinction d'âge. Chacun·e peut y parler librement, avec la certitude d'être entendu·e et aidé·e dans la plus stricte confidentialité et dans le respect de ses convictions, de ses choix, de son orientation sexuelle et identité de genre.

Rue des Franchimontois 4b, 4000 Liège
04 222 39 65
www.inforfemmesliege.be

fcppf

La Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial est un organisme qui assure deux missions principales : la représentation des vingt-cinq centres de planning familial et la production d'outils pédagogiques à destination des professionnel·le·s du secteur sur les thématiques EVRAS. Elle est reconnue comme association d'éducation permanente.

Avenue Émile de Béco 109, 1050 Ixelles
02 514 61 03
www.fcppf.be

Racisme : une réalité immersive propose de créer un espace d'information, de réflexion et de débat autour de la thématique du racisme et des discriminations. Ce livret pédagogique rassemble une série d'informations théoriques sur la thématique et propose également des pistes d'animation à partir d'une vidéo en réalité virtuelle. Les objectifs poursuivis avec cet outil sont multiples : apporter des connaissances théoriques correctes, visibiliser des problématiques souvent minimisées, développer de l'empathie et encourager le regard critique sur un système de discriminations. Dans un cadre bienveillant et sécurisant, les jeunes et moins jeunes sont amené·e·s à réfléchir ensemble afin de développer des comportements antiracistes. Les professionnel·le·s pourront trouver des informations pour alimenter ces discussions dans le livret pédagogique.

